

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 août,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 11/08/2025
Présent-es : **Alain DETOLLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,
Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.**
Absent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Victoire BEAUJOU, Francis HOEZELLE,
Noémie SERRU.**
Pouvoirs : **Christophe BAUMGARTEN à Catherine MOULIN
Francis HOEZELLE à Alain DETOLLE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Mme Françoise ROMANET se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : Mme Françoise ROMANET

**DCM 2025/51 : Validation convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence
d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse concernant un diagnostic voirie dans le
bourg.**

Suite aux différents ateliers menés avec les habitant-es sur le sujet de
l'aménagement du bourg, la circulation et la nécessité de sécuriser le passage des
piétons, vélos, poussettes, Madame la maire informe le conseil qu'une rencontre a eu
lieu avec l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse qui propose une 1ère
étape consistant en un diagnostic « sécurité » qui permettra de faire des tests destinés à
définir le projet.

Les travaux dans la phase mission de sécurité (phase de test) consisteront à
installer un compteur (fourni par l'Agence d'Attractivité), des plots plastique ou béton, de
la signalisation (panneaux ou marquage au sol).
Cette phase de test est évaluée à 1500 € (forfait), en sus il faut prévoir le coût des
aménagements provisoires destinés à réaliser les tests qui sont un préalable à tout
projet d'aménagement routier global.

Une seconde mission intitulée mission d'aménagement comprendra les études,
et les travaux, une fois le projet défini.

Le conseil à l'unanimité autorise Madame la maire à signer la convention
d'assistance à maîtrise d'ouvrage, étude diagnostic, préalable à une future étude
d'aménagement-circulation-sécurité du bourg proposée par l'Agence départementale
d'Attractivité et tous les documents complémentaires nécessaires.

A Faux-la-Montagne, le 25 août 2025,

La maire
Catherine MOULIN



L'adjoint,
Francis HOEZELLE

